



COMPTE RENDU

L'an 2019, le 02 juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry s'est réuni dans les lieux ordinaires de ses séances, sur convocation en date du 25 juin 2019 et sous la présidence de Madame Muriel BÉNIER, Maire.

PRESENTS

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LAVOUE, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjointes ;

M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, M. LAGOMANZINI, M. GARCIN, Mme JONES, M. REGARD-TOURNIER, Mme HERVET, M. ROMAND-MONNIER, M. JULLIARD, M. THOMAS, M. MILLET, M. LEGER, Conseillers Municipaux.

Excusés:

M. PUGET, Adjoint, a donné pouvoir à Mme MARRON.
Mme BARRILLIET, Adjointe, a donné pouvoir à Mme BENIER.
Mme NIEROZ, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à M. LABRANCHE.
M. MATHIEU, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. LEGER.
Mme GALLER-TINGUELY, Conseillère Municipale.

Absents :

M. CESTELE, Conseiller Municipal.
M. FROMONT, Conseiller Municipal.
M. SOULARD, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.



A L'ORDRE DU JOUR :

- Point N°1** Désignation du secrétaire de séance.
- Point N°2** Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mai 2019.
- Point N°3** Attribution - Marché de Travaux de création de locaux destinés à la Police Municipale de la commune de Thoiry.
- Point N°4** Attribution - Marché de Travaux d'insonorisation avec revêtement mural acoustique et mise en peinture des murs de la salle Louis Prost.
- Point N°5** Sollicitation d'une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour la réalisation d'une voie verte.
- Point N°6** Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation d'une voie verte.
- Point N°7** Mise en œuvre d'une décision modificative N° 01 – Budget 2019 de la Ville.
- Point N°8** Promotion des activités sportives et physiques aux écoles publiques – Participation financière de la Ville – 3ème trimestre année scolaire 2018/2019.
- Point N°9** Versement d'une subvention de partenariat à l'association Echo du Reculet – Achat d'un Marimba.
- Point N°10** Versement d'une subvention de partenariat à l'association Voltaire's Attic (Cover Ops).
- Point N°11** Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Team Rocket – 4L Trophy.
- Point N°12** Adoption du projet de voie verte sur la voie SNCF et approbation du plan de financement.
- Point N°13** Modification du tableau des effectifs de la Ville de Thoiry - Service des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles.
- Point N°14** Informations.



Point N°1

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame le Maire propose à l'assemblée de désigner Madame BECHTIGER comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 02 juillet 2019.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

DESIGNE Madame BECHTIGER comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 02 juillet 2019.

Point N°2

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MAI 2019**

Madame le Maire appelle les membres du conseil municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires suite à la communication du procès-verbal de la séance du 14 mai 2019 et indique que l'approbation du procès-verbal du conseil municipal de la séance du 18 juin sera votée au prochain conseil.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 14 mai 2019.



Point N°3

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Attribution - Marché de Travaux de création de locaux destinés à la Police Municipale de la commune de Thoiry
Décision du maire n°04/2019

Madame le Maire indique à l'assemblée qu'un marché de travaux pour la création de locaux destinés à la Police Municipale de la commune de Thoiry a été lancé.

Suite à l'analyse des offres réalisée par la Direction des Services Techniques, le marché de travaux a été attribué de la façon suivante :

Pour le Lot n°1 - Menuiserie intérieure, cloisons, faux plafonds
à l'entreprise BONGLET SAS (39001 LONS LE SAUNIER) pour un montant HT de 37 684,00 €

Pour le Lot n°2 - Plomberie, chauffage, BECS :
aucune offre reçue, lot infructueux.

Pour le Lot n°3 - Peinture, revêtements sols et murs :
à l'entreprise BONGLET SAS (39001 LONS LE SAUNIER) pour un montant HT de 8 402,00 €

Pour le Lot n°4 - Courant fort / Courant faible :
à l'entreprise CM2E EURL (01580 IZERNORE) pour un montant HT de 18 077,28 €

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Point N°4

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Attribution - Marché de Travaux d'insonorisation avec revêtement mural acoustique et mise en peinture des murs de la salle Louis Prost.
Décision du Maire n°05/2019

Madame le Maire informe l'assemblée du marché de travaux pour l'insonorisation avec revêtement mural acoustique et mise en peinture des murs de la salle Louis Prost.

Madame le Maire indique que suite à l'analyse des offres réalisée par la Direction des Services Techniques, l'offre de l'entreprise NARGUET PEINTURE (74550 CERVENS) a été classée comme la mieux-disante.

Le marché de travaux pour l'insonorisation avec revêtement mural acoustique et mise en peinture des murs de la salle Louis Prost a été attribué à l'entreprise NARGUET PEINTURE (74550 CERVENS), pour un montant H.T. de 26 146,80 €.



Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

Monsieur MILLET demande si dans le cadre de ce type de marché, une clause sociale est intégrée.

Madame le Maire répond qu'il y a bien évidemment une clause sociale dans certains marchés et rappelle que tous les marchés répondent à la réglementation en vigueur. Cependant, sur ce marché, compte tenu du montant global du marché, la taille des lots, il n'était pas possible de l'intégrer. De plus, ces travaux nécessitent une rapidité d'exécution à cause de la contrainte délai ; les travaux devant être réalisés pendant les vacances scolaires entre fin juin et début septembre.

Point N°5

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Sollicitation d'une aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la réalisation d'une voie verte *Décision du Maire n°08/2019*

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre la Rue de la Gare et le Chemin du Pont de Gremaz, permettant de développer les mobilités douces entre les principaux équipements et quartiers de la ville.

Madame le Maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et indique à l'assemblée qu'une demande d'aide financière a été déposée.

Madame le Maire précise que le plan de financement a été modifié avec une participation au titre des fonds de concours de Pays de Gex Agglo de 10% au lieu des 15%, inscrits au projet de plan de financement. Le conseil communautaire s'étant prononcé pour une participation de 10% avec un plafond de 100 000 €.

Le coût des travaux est estimé à 280 000 € H.T. pour 730 mètres linéaires de voie verte.

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds Propres		0 €	0%
Emprunts		134 480 €	48,03%
Sous-total autofinancement		134 480 €	48,03 %
Etat – DETR		100 000 €	35,71%
Conseil Départemental	Plan Vélo 01	17 520 €	6,26%
Fonds de concours CA	FC2019 Pays de Gex Agglo	28 000 €	10,00%
Sous-total subventions publiques		145 520 €	51,97 %
TOTAL H.T.		280 000 €	100,00 %



Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Point N°6

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

**Sollicitation d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ain pour la réalisation d'une voie verte
Décision du Maire n°07/2019**

Madame le Maire précise que dans le cadre du projet de création d'une voie verte sur l'ancienne voie ferrée entre la Rue de la Gare et le Chemin du Pont de Gremaz, il est également possible de demander le financement de ces travaux par le Conseil Départemental de l'Ain pour son Plan Vélo, à hauteur de 30% des dépenses, ces dépenses étant plafonnées à 80 000 € HT / km,

Le Conseil Départemental de l'Ain a donc été sollicité pour une demande de subvention au titre du Plan Vélo 01 de 17 520 €.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Point N°7

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Mise en œuvre d'une décision modificative N° 01 – Budget 2019 de la ville.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les décisions d'approbation du budget primitif 2019 de la ville de Thoiry intervenue le 12 mars 2019 et du budget supplémentaire le 14 mai 2019.

Madame le Maire indique à l'assemblée, qu'il est nécessaire de mettre en œuvre, une décision modificative N° 01 relative au budget 2019 de la ville.

Dans la section de fonctionnement, il est procédé à un virement de 4000,00 euros du compte 022 - dépenses imprévues de fonctionnement sur le compte 6574 - subvention de fonctionnement aux associations.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'un transfert entre deux comptes du budget de fonctionnement, donc le total ne change pas.

Total inchangé en fonctionnement : **8 538 222,00 euros**

Total inchangé en investissement : **9 051 980,71 euros**



Monsieur MILLET souhaite connaître la destination de ces 4 000,00 euros et s'il s'agit d'un dépassement du budget des associations ou d'associations supplémentaires.

Madame le Maire indique qu'une délibération évoquée plus tard dans l'ordre du jour traite entre autres de l'utilisation de ces subventions notamment de l'achat d'un instrument de musique par l'association l'Echo du Reculet. Cette dépense n'était pas prévue au budget car si la commune achetait cet instrument en son nom, cette dernière n'aurait pas eu le droit à une subvention. Elle a donc fait appel à l'association l'Echo du Reculet, qui en tant qu'association, a droit à des aides afin d'en faire l'acquisition.

Madame le Maire demande à l'assemblée, de l'autoriser à mettre en œuvre cette décision modificative N° 01 dans le budget 2019 de la ville de Thoiry.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à mettre en œuvre une décision modificative N° 01 dans le budget 2019 de la ville de Thoiry sur la base des chiffres précités.

Point N°8

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Promotion des activités sportives et physiques aux écoles publiques – Participation financière de la Ville – 3ème trimestre année scolaire 2018/2019

Monsieur LABRANCHE rappelle à l'assemblée, que la commune, l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry, le directeur de l'école primaire Les Gentianes et le directeur de l'école maternelle Les Tourterelles ont conventionné pour permettre l'enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires depuis de très nombreuses années.

Monsieur LABRANCHE précise, à l'assemblée, qu'en vertu de cette convention, la ville de Thoiry s'est engagée à prendre en charge le coût d'intervention, relatif à cette activité à l'association "Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry" sur la base du bilan des heures effectuées au cours de chacune des périodes considérées.

Monsieur LABRANCHE indique que l'intervenant de gymnastique a, au cours du 3ème trimestre de l'année scolaire 2018-2019, effectué 45 heures à l'école maternelle "Les Tourterelles" soit un coût total de 1 350,00 euros, calculé à partir d'une rémunération horaire de 30,00 euros nets, y compris l'indemnité de congés payés, à verser à l'association « Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry ».



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Monsieur LABRANCHE demande à l'assemblée d'accepter le versement d'une subvention au profit de l'association « Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry » d'un montant de 1 350,00 euros conformément à la convention du 21 juin 2018.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ACCEPTE le versement d'une subvention au profit de l'association « Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry » d'un montant de 1 350,00 euros conformément à la convention du 21 juin 2018.

Point N°9

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Versement d'une subvention de partenariat à l'association Echo du Reculet – Achat d'un Marimba

Madame GIOVANNONE indique, à l'assemblée, que l'association l'Echo du Reculet a pour objectif de faire l'acquisition d'un Marimba.

Cet instrument pourra aussi être intégré à la classe de percussion de l'école de musique municipale.

Le total des dépenses pour l'acquisition de cet instrument est estimé à 9 314,00 euros.

Madame GIOVANNONE propose à l'assemblée d'allouer, à l'association l'Echo du Reculet, une subvention de partenariat de 3 000,00 euros.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

DECIDE de verser une subvention de partenariat de 3 000,00 euros à l'association l'Echo du Reculet pour l'acquisition d'un Marimba.



Point N°10

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Versement d'une subvention de partenariat à l'association Voltaire's Attic (Cover Ops)

Madame GIOVANNONE indique, à l'assemblée, que le groupe Voltaire's Attic (Cover Ops) de Ferney-Voltaire se produira lors du festival Zik en Creux le 14 juillet 2019.

Le groupe est une association donc le seul moyen pour le rémunérer et de verser une subvention.

Le coût de la prestation est de 1 000,00 euros.

Madame GIOVANNONE précise qu'un autre groupe devait intervenir lors de ce festival et qu'à cause d'un imprévu, celui-ci a dû annuler. La ville a donc fait appel, de manière urgente à l'association Voltaire's Attic.

Madame GIOVANNONE propose donc à l'assemblée d'allouer à l'association Voltaire's Attic (Cover Ops), une subvention de partenariat de 1 000,00 euros.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

DECIDE de verser une subvention de partenariat d'un montant de 1 000,00 euros à l'Association Voltaire's Attic (Cover Ops) de Ferney-Voltaire pour le concert qui sera donné lors du festival Zik en Creux du 14 juillet 2019.

Point N°11

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Team Rocket – 4L Trophy

Madame MARRON indique, à l'assemblée, que l'association Team Rocket – 4L Trophy souhaite participer à la 23^e édition du 4L Trophy qui se déroulera du 20 février au 1^{er} mars 2020.

1 équipage de 2 jeunes est concerné : Michele Abertini et Lucas Barrière, Thoirysien.

Le 4L Trophy est :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

- un maxi rallye d'orientation de plus de 6000 km qui démarre en France (Biarritz), traverse l'Espagne et se termine au Maroc.
Il est prévu 12 jours en immersion pour découvrir le Maroc, des épreuves d'orientation jusqu'au pied des dunes du Sahara et une étape marathon de 48 heures en autonomie avant le retour à Marrakech. Le rallye ne sera pas chronométré mais un classement sera effectué uniquement sur le kilométrage parcouru.
- un rallye solidaire avec une mission engagée auprès de l'association Enfants du désert et de la Croix Rouge Française. En effet, les équipages embarquent dans leur 4L du matériel scolaire et des fournitures sportives qui sont distribués au Maroc. Des dons effectués par les équipages permettent également la construction d'écoles, de puits ...

Pour participer au 4L Trophy, les conditions suivantes sont requises :

- être jeune et/ou étudiant
- être âgé de 18 à 28 ans
- créer un équipage de 2 personnes dans une 4L
- avoir son permis de conduire

- un rallye qui se veut éco-responsable. En effet, l'éco-responsabilité des Trophistes est en effet sollicitée à travers l'opération « Désert propre » et divers outils sont mis à leur disposition pour limiter l'impact de leur traversée du territoire marocain. Les équipages sont mobilisés à travers l'opération « Rouler souple » qui invite les pilotes à limiter leur vitesse lors des différentes étapes de la course. Les compétiteurs sont sans cesse sensibilisés quant à l'incidence de leur conduite sur l'environnement.

Le total des dépenses de ce projet est estimé à 9 950,00 euros.

Madame MARRON précise que l'association 4L Trophy a adressé à la ville de Thoiry une demande de subvention exceptionnelle de 3 500,00 euros.

Après avis favorable de la commission Vie Associative et Sportive et référents associatifs qui se sont réunis le mardi 4 juin 2019, **Madame MARRON** propose à l'assemblée d'allouer à l'association Team Rocket - 4L Trophy, une subvention exceptionnelle à hauteur de 2 000,00 euros.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6745 du budget de la commune.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

Monsieur THOMAS précise qu'au titre du CCAS (Comité Communal d'Action Sociale), il a été voté une subvention exceptionnelle de 500,00 euros pour l'achat de fournitures dans le cadre de cette opération.

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

Les Conseillers Municipaux ;

Mme BENIER, Maire,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, Mme LESQUERRE, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Adjointes ;

M. PECHOUX, Mme BECHTIGER, Mme PIETRZYK, M. LAGOMANZINI, Mme NIEROZ, M. GARCIN, Mme JONES, M. REGARD-TOURNIER, Mme HERVET, M. JULLIARD, M. THOMAS, M. MILLET, Conseillers Municipaux.

DECIDENT de verser une subvention exceptionnelle de 2 000,00 euros à l'association Team Rocket – 4L Trophy pour financer une partie du projet concernant la participation à la 23^{ème} édition du rallye qui se déroulera du 20 février 2020 au 1^{er} mars 2020.

3 contres : Monsieur ROMAND MONNIER, Monsieur LEGER et Monsieur MATHIEU.

Point N°12

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Adoption du projet de voie verte sur la voie SNCF et approbation du plan de financement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée la délibération en date du 14 mai 2019, relative à la signature d'une convention avec SNCF Immobilier pour la mise à disposition des emprises ferroviaires sur la commune, en vue de réaliser une voie verte.

Cette convention est en cours de finalisation technique avec la SNCF et pourra être signée prochainement.

Madame le Maire précise que :

- la voie verte sera constituée d'un sol stabilisé sur 3 mètres de largeur, avec recours à une couche d'enrobé uniquement aux abords des intersections (zones de démarrage et de freinage des cyclistes),
- pour la sécurisation des usagers, des barrières pivotantes et barrières fixes permettront d'empêcher le passage des véhicules motorisés et de ralentir les cycles à l'approche des intersections,
- des aménagements permettront également de ralentir les véhicules sur les axes routiers (plateau surélevé sur la Rue de la Gare / zone de rencontre sur la Rue de Combes / écluse routière sur le Chemin du Pont de Gremaz),
- une attention particulière sera portée sur le traitement des abords de la voie verte, avec l'ensemencement d'une prairie fleurie mellifère,
- enfin, l'infiltration et la bonne évacuation des eaux de pluie sera prise en compte avec la remise en état des noues, caniveaux et passages sous voie ferrée.

Madame le Maire informe également l'assemblée que le montant des travaux est estimé à 280 000 € HT et que la commune sollicite la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex au titre des fonds de concours 2019, du Conseil Départemental de l'Ain au titre de son Plan Vélo de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, selon le plan de financement suivant :



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds Propres		0 €	0%
Emprunts		134 480 €	48,03%
Sous-total autofinancement		134 480 €	48,03 %
Etat – DETR		100 000 €	35,71%
Conseil Départemental	Plan Vélo 01	17 520 €	6,26%
Fonds de concours CA	FC2019 Pays de Gex Agglo	28 000 €	10,00%
Sous-total subventions publiques		145 520 €	51,97 %
TOTAL H.T.		280 000 €	100,00 %

Madame le Maire demande à l'assemblée d'adopter le projet de création d'une voie verte sur la voie SNCF comprise entre la Rue de la Gare et le Chemin du Pont de Gremaz et d'arrêter le plan de financement relatif à cette opération.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

ADOpte le projet de création d'une voie verte sur la voie SNCF comprise entre la Rue de la Gare et le Chemin du Pont de Gremaz,

ARRETE le plan de financement relatif à cette opération.

Point N°13

RESSOURCES HUMAINES

Modification du tableau des effectifs de la ville de Thoiry - Service des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles

Madame le Maire précise qu'en raison de la modification de la durée du temps de travail d'un emploi non permanent, évoluant de 30 heures 45 (temps non complet) à 35 heures 00 (temps complet), à savoir un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles, il convient de modifier le tableau des effectifs de la ville.

Par conséquent, **Madame le Maire** propose à l'assemblée les modifications suivantes du tableau des effectifs à compter du 1^{er} septembre 2019 :

- **Filière Sociale – Suppression d'un poste non permanent à temps non complet et création d'un poste non permanent à temps complet**



Cadre d'emploi des Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles

Métier: Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles
Catégorie de l'emploi : C

Durée hebdomadaire : 35 heures 00
Nombre de postes créés : 1

Madame le Maire précise qu'aujourd'hui l'effectif est complet ; une ATSEM par classe.

Madame le Maire demande s'il y a des commentaires

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE la modification du tableau des effectifs de la ville de Thoiry à compter du 1^{er} septembre 2019 et autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces correspondantes afférentes à celle-ci.

Point N°14

INFORMATIONS

Madame le Maire rappelle la commémoration du 14 juillet à 18h30 suivie de sa soirée traditionnelle festive « Zik en Creux ».

Madame le Maire informe l'assemblée de la date de la prochaine séance du conseil municipal : le mardi 17 septembre 2019.

Madame le Maire souhaite informer le conseil que la ville de Thoiry a obtenu une récompense qui est la Marianne d'Or. La Marianne est basée sur des valeurs portées par le conseil municipal telles que le développement durable, encouragement à faire participer les jeunes à la vie locale, le respect de la gestion de l'argent et des finances publics, la défense des services publics comme le maintien du distributeur automatique de billets et des valeurs comme le respect, la solidarité et le partage.

La ville porte ces valeurs à travers son projet mené par tous.

D'ailleurs, **Madame le Maire** remercie l'ensemble des conseillers municipaux d'avoir permis la construction ensemble d'une ville solidaire, de proximité, où chacun trouve sa place et où il fait bon vivre. Cette Marianne récompense le travail fourni et les engagements et dévouements de chacun.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Ain
Arrondissement de Gex
Ville de Thoiry

Madame le Maire félicite le travail du conseil municipal qui a mené son programme pour que Thoiry ne soit pas une ville dortoir mais une ville de proximité et en renforçant le service public. Le lien entre tous est essentiel et il a été renforcé dans notre ville dynamique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.
